



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

### AVIS PUBLIC

**À toutes les personnes intéressées par une demande de permis pour un projet  
d'agrandissement du cheptel sur le lot 2 358 909  
de Ferme Rayjo Inc. (150 chemin de la Tourbière)**

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Le 3 juin 2024, le conseil municipal de Saint-Henri a adopté le rapport de la Commission de consultation publique sur le projet d'agrandissement du cheptel sur le lot 2 358 909 de Ferme Rayjo Inc. pour le 150 chemin de la Tourbière ainsi que les conditions auxquelles le Conseil entend, en vertu de l'article 165.4.13, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, assujettir la délivrance du certificat.
2. Toute personne intéressée peut consulter le rapport (ou en obtenir une copie moyennant paiement des frais exigibles) de la Commission de consultation publique et la résolution qui l'adopte au bureau de la Municipalité de Saint-Henri situé au 219 rue Commerciale, Saint-Henri G0R 3E0, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

DONNÉ À SAINT-HENRI LE 17 JUIN 2024.

  
Jérôme Fortier, greffier-trésorier

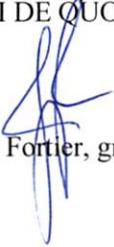
---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Jérôme Fortier, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 17 juin 2024 en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

au bureau municipal, à la Maison de la Culture et dans *L'Henriçois* du 17 juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 juin 2024.

  
Jérôme Fortier, greffier-trésorier